Intéressement 2021 Bilan Financier



Caisse des Dépôts



Introduction

L'accord d'intéressement 2021 – 2023 signé le 24 juin 2021 s'inscrit dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 (LME) ; en conséquence tous les personnels de la CDC peuvent bénéficier de l'intéressement.

Dans ce cadre, l'accord permet l'harmonisation des montants perçus, à rémunération et à temps de travail équivalents entre les agents publics et les agents de droit privé, par un mode de calcul identique pour tous : le montant de l'intéressement global est déterminé sur la base de la masse salariale globale, regroupant les éléments de rémunération de tous les personnels de l'Établissement Public, quel que soit leur statut.

Pour rappel les personnels mis à la disposition sont inclus parmi les bénéficiaires de l'intéressement CDC.

Les modalités de calcul de l'intéressement 2021 font l'objet d'annexes à l'accord conclu le 24 juin 2021 qui fixe de nouveaux objectifs aux unités de travail et une nouvelle échelle de redistribution de la masse salariale.

01. Nombre de bénéficiaires

Le nombre de collaborateurs de la Caisse des dépôts et consignations qui ont bénéficié de l'intéressement pour l'exercice 2021 est de 6969 agents contre 6 970 au titre de 2020.

 4 108 sont des agents de droit public de l'établissement dont 57 mis à la disposition de la CNP et des ex-filiales du groupe CDC, et 15 mis à disposition dans divers organismes extérieurs.

Parmi les agents de droit public, la répartition hommes/femmes est la suivante : 2 767 femmes et 1341 hommes.

• 2 861 sont des agents de droit privé, salariés ou agents sous statut. 17 sont mis à disposition : 1 statutaires à la CAN et 16 agents dans divers organismes.

Parmi cette population la répartition hommes/femmes est la suivante : 1546 femmes et 1315 hommes.

Les collaborateurs qui ont changé de statut au cours de l'année 2021 verront leur prime d'intéressement intégralement versée sous le régime de leur statut détenu le mois du paiement (avril 2022).

02. Niveau global de performance (NGP) et détermination de la masse d'intéressement

Au titre de l'accord intéressement 2021-2023, le NGP en 2021 est de 106,3 %. Pour mémoire le NGP en 2020 était de 106 %.

En vertu de l'accord pour 2021-2023, un taux d'atteinte de 98% des objectifs déclenche la distribution maximale de la masse salariale dédiée à l'intéressement, soit au titre de 2021 un taux de 7,25% (soit 0,5% de plus que l'accord précédent).

Par ailleurs, au titre de 2021 et lorsque l'intéressement est dû, l'accord prévoit que si le taux de réalisation d'un des trois objectifs transversaux, tels que précisés en annexe 3, est égal ou supérieur à 98 %, le taux de redistribution est porté à 7,5% de la masse salariale. Les objectifs transversaux « Egalité professionnelle », « Performance opérationnelle » et « Développement durable » ayant été tous atteints ou dépassés ce seuil, le taux de distribution de l'intéressement 2021 a été porté à 7,5%.

Enfin, au titre de 2021, à titre exceptionnel et dans le contexte particulier d'une année à nouveau marquée par la crise sanitaire et économique résultant de l'épidémie de COVID 19, le taux de distribution de la masse d'intéressement peut être majoré de 0,5% supplémentaires et ainsi atteindre 8 % si le taux de réalisation de l'objectif spécifique lié à la mobilisation des équipes sur le plan de relance, tel que précisé dans l'annexe 4 de l'accord, est égal ou supérieur à 98%. Cet objectif étant atteint à 105%, le taux de distribution de l'intéressement 2021 a été finalement porté à 8%.

03. Masse d'intéressement distribuée

La masse salariale dédiée à l'intéressement des collaborateurs de la Caisse des dépôts et consignations s'élève au total à 32 193 687,30 €, en augmentation de 4,97 % par rapport à l'exercice 2020 (30 669 578,32 €). La progression de la masse salariale d'intéressement est en nette progression, notamment par rapport à l'année dernière où ce taux était de 2,2%.

	2019 2020 2021		Evolution 2020/2021		
Masse salariale globale	383 723 229,30	395 736 494,40	402 415 794,40	1,69%	
Taux de distribution	7%	7,75%	8 %	3,23%	
Masse salariale d'intéressement	26 860 626,05	30 669 578,32	32 193 687,3	4,97%	
	2019	2020 2021		Evolution 2020/2021	
Temps de présence individuel cumulé en jours ouvrés	1 509 539,5	1 545 331	1 552 074	0,44%	
Temps de présence individuel moyen en jours ouvrés	220 jours en moyenne par agent sur 249 jours maximum de présence soit 88,35%	222 jours en moyenne par agent sur 251 jours maximum de présence soit 88,44%	222,7 jours en moyenne par agent sur 252 jours maximum de présence soit 88,37%	-0,08%	
Nombre de bénéficiaires	6 866	6 970	6 969	-0,01%	

04. Distribution d'une prime uniforme

L'accord d'intéressement 2021-2023 prévoit une répartition uniforme de 0,25% de la masse salariale (MS) dès lors que le taux de distribution est porté à 8%.

En 2021, le taux de redistribution étant de 8%, une part fixe d'un montant de 144 euros a été réparti uniformément dans le montant des primes individuelles de chaque bénéficiaire

05. Montant des primes plafonds

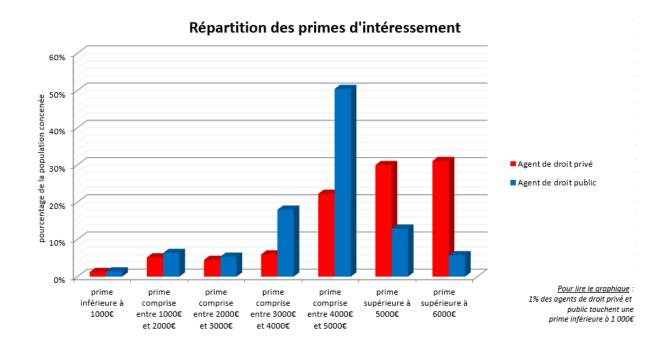
Un collaborateur n'ayant aucune absence en 2021 et dont la rémunération est au moins égale à 123 408 € perçoit la prime d'intéressement maximum, soit 7 422,24 €. Ce montant est versé à 218 collaborateurs, 56 agents de droit public et 162 agents de droit privé.

(Pour rappel, en 2020, la prime maximum, soit 7 232,00 € avait été versée à 221 collaborateurs, 54 agents de droit public et 167 salariés de droit privé).

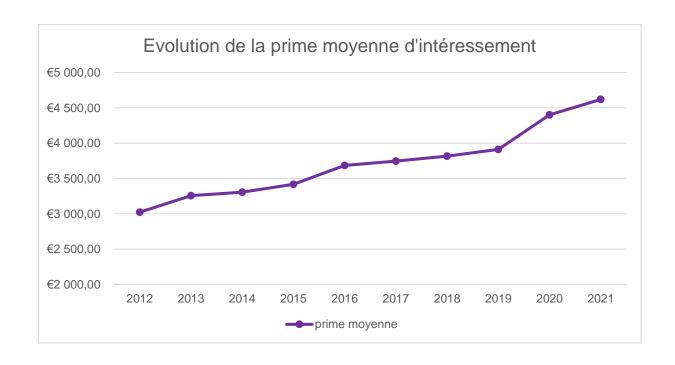
La répartition hommes/femmes, tous statuts confondus est la suivante : 78 femmes et 140 hommes. Pour rappel, la répartition de 2020 était de 80 femmes et 141 hommes.

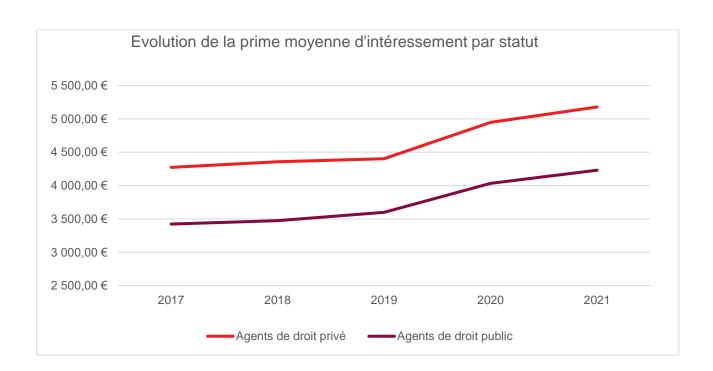
06. Moyenne des primes distribuées

Population	Moyenne 2020	Moyenne 2021	Médiane 2021	Évolution 2020/2021	
Agent de Droit Privé	4 947,14	5178,46	5336,88	4,68%	
Dont statutaires	4 667,72	4760,91	4521,48	2,00%	
Agent de Droit Public	4 032,56	4230,30	4312,27	4,90%	
Tous statuts confondus	4 400,23	4619,55	4625,97	4,98%	



A titre complémentaire, la part de la prime d'intéressement se rapportant au critère du temps de présence individuel – TPI – s'élève pour chaque bénéficiaire ayant un TPI maximum (soit 252 jours) à 2785,01€ contre 2 739,82€ pour le même nombre de jours en 2020. Ainsi, en 2021, un jour de présence rapporte 11,05 € contre 10,92 € en 2020. Par ailleurs, 3 203 agents bénéficient de la prime de présence maximum en 2021, soit 45,96% des bénéficiaires contre 3 167 agents soit 45,43% en 2020.





07. Intéressement et plan d'épargne salariale PEE/PERCO

Le nombre total des placements est de 7 816 dont 4 314 sur le PERE--CO et 3 502 sur le PEE (dont 551 placements d'office). Les tableaux suivants détaillent les placements par produit, selon les quotités possibles.

Parmi les 7816 placements, 2212 ont choisi exclusivement l'un des deux supports (PEE seul 1102 ou PERE-CO seul 1110), 1 651 ont opté pour un placement sur les deux supports d'épargne exclusivement, 1 052 ont choisi l'une des épargnes en complément d'une monétisation et 625 ont réparti sur les deux épargnes en complément de la monétisation.

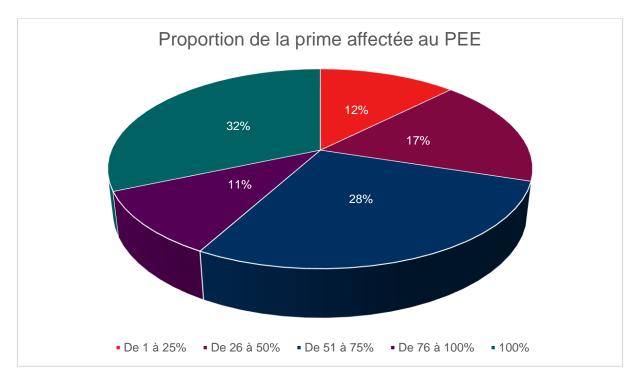
Pour mémoire au titre de l'exercice 2020, le nombre total de placements était de 7 509, dont 3 511 sur le PEE et 3 998 sur le PERCO. En complément, il y avait eu 630 placements d'office en 2020.

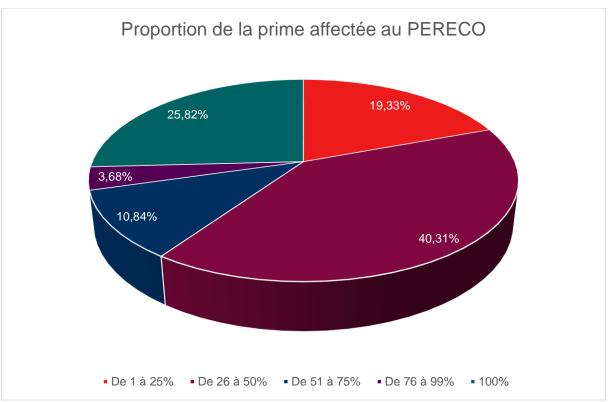
La possibilité, offerte depuis 2017, de bénéficier d'un abondement de l'employeur lorsqu'on effectue un versement sur le PERCO (devenu PERE-CO) contribue à rendre toujours plus attractif le placement sur ce support (+ 316 placements sur le PERE-CO par rapport à l'année 2020).

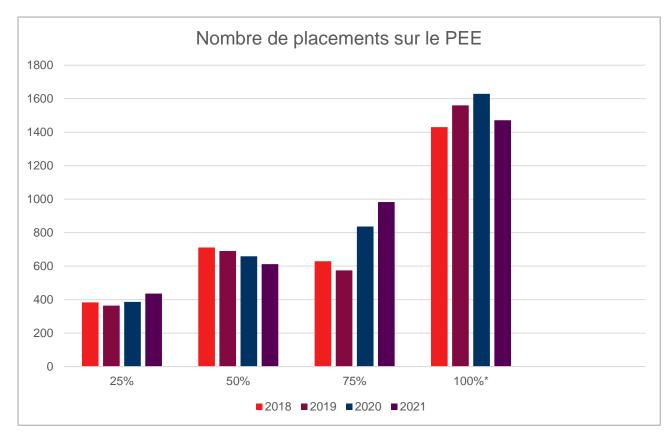
Depuis 2018, les collaborateurs peuvent faire un choix de placement au centime d'euros près. Voici les grandes caractéristiques de leurs placements :

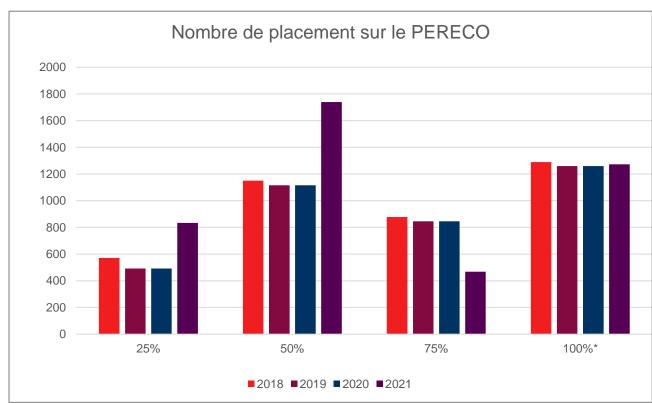
Répartition des placements	PEE Total	Dont PEE placement d'office	PEE seul	PEE + Paie	PERE CO total	PERE CO seul	PERE CO + paie	PEE + PERE CO	PEE + PERE CO + paie
Agents de droit privé	1702	315	674	62	1663	470	227	851	166
Agents de droit public	1800	236	428	62	2651	640	701	800	459
TOTAL	3502	551	1102	124	4314	1110	928	1651	625

Proportion de la prime		PEE		PERE CO			
	Agents de droit privé	Agents de droit public	Tous statuts confondus	Agents de droit privé	Agents de droit public	Tous statuts confondus	
De 1 à 25%	121	315	436	335	499	834	
De 26 à 50%	2Δ1		612	641	1098	1 739	
De 51 à 75%	458	525	983	173	295	468	
De 76 à 99%	208	160	368	42	117	159	
100%	100 % 674		1103	472	642	1 114	
Dont placement d'office	315	236	551				
TOTAL	1 702	1 800	3 502	1 465	2 533	4 314	









08. Précisions concernant les montants moyens

Les deux éléments statistiques ci-dessous sont établis uniquement sur les collaborateurs de droit public et de droit privé ayant une situation administrative similaire en matière de présence sur l'année (entre 0 et 10 jours d'absence maximum).

En ce qui concerne :

- les agents relevant du premier grade de la catégorie C (adjoints administratifs et adjoints techniques) le montant moyen de la prime d'intéressement s'élève à 3919,65 €, la médiane à 3 924,25 €. Cela concerne 106 collaborateurs, 81 femmes et 25 hommes. Pour mémoire, en 2020 : 132 agents de même grade avaient une prime moyenne de 3 712,80 € ce qui représente une hausse de 5,57 %.
- les techniciens supérieurs, le montant moyen de la prime d'intéressement s'élève à 4 220,36 €, la médiane à 4 272,52 € et concerne 14 collaborateurs, 11 femmes et 3 hommes. Pour mémoire en 2020 : 14 collaborateurs avaient une prime moyenne de 4 294,14 €. Cette baisse s'explique par l'impact lié à l'absence significative d'un des techniciens sur l'année 2021.

Par ailleurs, en étudiant pour l'ensemble de la population les premiers et derniers déciles par ordre croissant d'âge, en incluant les temps de présence réels intéressement, le montant du premier décile s'élève à 2 598,12 € pour le premier décile contre 2 419,32 € en 2020. Pour le dernier décile, le montant moyen est de 6 494,68 € contre 6 307,43 € en 2020.

■ ANNEXE N°1: TABLEAU DE SYNTHESE D'ATTEINTE DES OBJECTIFS

RESULTATS DES OBJECTIFS DE L'INTERESSEMENT 2021 Calcul du niveau global de performance

		Objectifs	Résultats au 31/12/2021	Pondération	Moyenne par objectif	Calcul du NGP	
Objectifs transversaux		Performance opérationnelle	98,00%	10,00%	98,00%	9,80%	
		Égalité professionnelle	98,00%	10,00%	98,00%	9,80%	
		Développement durable	110,00%	10,00%	110,00%	11,00%	
	Mobilisation des équipes face à la r la résussite du Plan de relance		105,00%	N.A.	N.A.	N.A.	
		Maintenir à un haut niveau la satisfaction du service aux clients	110,00%	7,00%	110,00%		
	Politiques sociales	Renforcer les activités de la formation professionnelle	110,00%	3,00%	110,00%	11,00%	
	Banque des territoires	Renforcer la qualité et l'efficacité des prestations par la simplification et la numérisation des processus	110,00%	9,00%	110,00%	9,90%	
	Gestion d'actifs	Engager un nombre croissant de sociétés dans un dialogue actionnarial au sujet de la biodiversité	110,00%	8,00%	110,00%	8,80%	
	Gestion des participations stratégiques	Renforcement/mellieure coordination des interactions GPS/directions support	110,00%	8,00%	110,00%	8,80%	
Objectifs Métiers	Fonctions support	Contribuer à une démarche orientée client par la simplification des processus internes (DEOF)	110,00%	5,00%	110,00%		
		Renforcer la culture de la performance opérationnelle au sein des équipes (SGG)	90,00%	5,00%	90,00%		
		Renforcer la transversalité et la performance des actions de communication (DIRCOM)	110,00%	5,00%	110,00%		
		Pass Investisseur (DJFSA)	110,00%	5,00%	110,00%	37,25%	
		Piloter la mise en conformité ACPR (DRG)	110,00%	5,00%	110,00%		
		Garantir un niveau de contrôle adapté et en promouvoir la culture auprès des personnels (DCPC)	110,00%	5,00%	110,00%		
		Poursuivre le projet stratégique Objectif clients RH (DRH)	105,00%	5,00%	105,00%		
		Performance des objec	ctifs pondérés (N	IGP)		106,35%	

Caisse des Dépôts

Ensemble, faisons grandir la France



